

LTE : Eric Besson l'homme qui vaut deux milliards d'euros

NEXT-UP ORGANISATION 0112 2010

Suite au remaniement ministériel intervenu le 15 novembre 2010, Eric Besson, l'énigmatique et imprévisible maire de Donzère se voit de nouveau confier par Nicolas Sarkozy le portefeuille de l'Économie Numérique.

Le concept de la nouvelle politique est clair, dynamiser le développement sans mettre en péril les rentes de situation, mais instaurer enfin une réelle rentrée fiscale face aux bénéficiaires colossaux des actionnaires de sociétés anonymes d'opérateurs.

Fidèle à son image, le changement ne s'est pas fait attendre puisque en quelques jours le paysage numérique est totalement bousculé, remis à plat tant sur le plan prévisionnel, que financier.

Il faut savoir que dans beaucoup de ménages, le budget global "mobile" dépasse maintenant le poste nourriture ou carburant et

talonne celui du logement, avec comme rentrée fiscale directe une simple TVA et un petit prélèvement supplémentaire d'environ 1 % sur le chiffre d'affaire issu des licences, ou en d'autres termes une misère pour l'État par rapport à la TIPP !



L'ARCEP devra revoir sa copie

Pour l'attribution en 2011 des nouvelles licences 4G, technologie vidéo très haut débit mobile appelé norme LTE (Long Terme Evolution) qui va succéder à l'UMTS 3G, l'ARCEP, le régulateur des télécoms, continuant sur cette lancée d'une grande générosité malgré la crise devra revoir totalement sa copie pour l'appel à candidatures. L'État ayant un besoin urgent d'argent frais, c'est Eric Besson lors de sa première intervention qui annonce brutalement à l'occasion de l'ouverture des Assises du Numérique 2010 à Paris que "la donne change" : le prix des licences d'ex. millions d'euros pour la 3G passe aux milliards d'euros pour la 4G ! (2 à 3 Mds).



Eric Besson n'est pas le seul sur cette nouvelle "longueur d'onde", en effet par exemple le gouvernement Algérien va carrément métamorphoser le marché de téléphonie mobile en nationalisant le principal opérateur privé Djazzy, ["une situation inédite" titre le portail Mobile Algérie](#). Karim Djoudi le Ministre des finances ne mâche pas ses mots en déclarant que *"le souci de l'état à travers l'opération de rachat de Djazzy est la pérennisation de l'activité fort lucrative de l'opérateur au profit de l'économie nationale. Il est à noter que ce secteur génère des revenus importants."*

Face à cette évidence, en France les citoyens contribuables sont en droit de poser la question aux politiques qui laissent une part de plus en plus importante de l'économie nationale entre les mains d'actionnaires privés, le syllogisme avec les carburants qui supporte la TIPP à près de 80 % crève les yeux, imaginez une seule seconde les bénéfices gigantesques que pourraient engranger les actionnaires du groupe Total si celui-ci ne reversait que 20,6 % de taxes à l'état !.

Néanmoins Eric Besson, risque d'avoir ses plans contrariés, car les opérateurs Orange, SFR et Bouygues Telecom estiment qu'ils n'ont pas un besoin urgent de ces nouvelles licences LTE 4G, sans réelle concurrence, ils préfèrent amortir "confortablement" les investissements 3G. D'ailleurs [une étude du cabinet Analysys Mason](#), conclut que si *"le trafic mobile de données européennes a augmenté de 110 % en 2009, on constate que celui-ci ne devrait augmenter que d'environ 35% en 2010, et qu'il n'y a pas de perspective réelle d'une reprise de la croissance en 2011."*

Marginalisation des MVNO

Quant à Alternative Mobile, organisation qui regroupe la plupart des MVNO (Mobile Virtual Network Operator - Opérateur de Réseau Mobile Virtuel) qui sont "les revendeurs des opérateurs" et représente environ 6% du marché mobile, son analyse est très instructive, elle *"redoute que malgré la détermination de l'ARCEP, les arbitrages rendus par le Gouvernement en perspective de la finalisation des appels 4G soient davantage dictés par des objectifs budgétaires de court terme en vue d'une maximisation de la valorisation des fréquences, que par des objectifs de long terme en faveur du dynamisme concurrentiel et de l'innovation dans le secteur des télécoms"*, ce langage a le mérite d'être clair.

Ultérieurement, par le canal de l'AFP, Eric Besson a "rectifié le tir" en déclarant que *"La procédure d'attribution devra inclure un critère valorisant l'accueil d'opérateurs mobiles virtuels. La concurrence reste le meilleur gage pour l'innovation au service du consommateur."*

Toujours plus de bain radiatif, ... toujours plus d'EHS [Stats]

L'autre volet, après le constat de la marginalisation de la voix sur mobile et *la fuite sans fin vers toujours plus de charge d'imageries, vidéos, etc ...* sur le mobile, c'est une croissance exponentielle de l'irradiation de la population, de plus avec la LTE 4G celle-ci va changer de nature en impactant ceux qui se croyaient jusqu'à présent à l'abri.

En effet Eric Besson prévoit l'attribution pour la LTE 4G des canaux de 5 MHz dans la bande de 2500 MHz à 2590 MHz, *mais aussi dans la bande de 791 MHz à 862 MHz, plus performante, dont la longueur d'onde avoisine 35 cm [Tables conv.] ce qui permet d'optimiser considérablement la perte de densité de puissance des rayonnements artificiels micro-ondes aux travers des murs, mais surtout autre avantage, contestation généralisée oblige, de pouvoir mettre les antennes relais dans des confinements (bâtiments, appartements, etc ...) en les soustrayant à la vision de la population.*